



Assurance auto

Par Victor 2021

Bonjour.

J'ai eu un accrochage sur un autoroute avec une tiers personne.

Mon assurance me dit que je suis 50 pour 100 responsables et me demande donc de participer au paiement des réparations de mon véhicule qui est de l'ordre de 8000 euros.

Je ne suis pas d'accord avec leur expertise. Je souhaite savoir comment je peux faire valoir mes droits et si je dois entamer les paiements des 4000 euros des réparations et faire valoir mes droits par la suite... ??!! bref merci de bien vouloir m'éclairer .

Cordialement.

Mr victor 2021

Par ESP

Bonjour,

Etonnant, la responsabilité se traduit généralement par une perte de bonus, voire un malus, mais pas par le paiement de réparation.

Quel type de contrat avez vous ?

Je pense que vous devriez contacter d'abord le service client de votre assurance puis le médiateur si vous n'êtes pas satisfait de leur réponse.

Par janus2

Etonnant, la responsabilité se traduit généralement par une perte de bonus, voire un malus, mais pas par le paiement de réparation.

Bonjour ESP,

Un assuré au tiers qui se voit attribué 50% des responsabilités n'est remboursé par l'assurance adverse que de la moitié de ses réparations. Il garde donc 50% des réparations à sa charge...

Et dans le cas d'une responsabilité à 100%, il ne touche tout simplement rien de l'assurance et doit tout régler lui-même...

Par Victor 2021

Bonjour.

Je suis assuré au tiers.

Mon assurance me demande de payer la moitié des réparations et en plus je vais avoir un malus ...comment je peux faire pour inverser la tendance en ma faveur en sachant que je paie mon assurance ???

Par ESP

Merci pour la précision

Effectivement, assuré au simple tiers, 50% des torts, 50% non pris en charge et un malus, mais divisé par 2 également. Exemple...au lieu de voir le malus augmenter de 25 %, il ne le sera que de 12,5 %.

Les assureurs attribuent le partage des torts, en l'absence de preuves et de témoins, si aucun des protagonistes ne reconnaît être seul en tort.

Comme dit plus haut, on peut toujours tenter de faire valoir sa version, mais bon !